

2.3. Les Acteurs et les Demandeurs

Pour les offres de service, les personnes prennent contact avec CdPC en remplissant le questionnaire prévu à cet effet. Les propositions énumérées dans la liste de coups de pouce sont données à titre d'exemples, la liste n'est pas exhaustive et tout autre talent à partager sera le bienvenu.

Pour les demandes de services, les personnes prennent contact avec CdPC par l'intermédiaire d'un membre du Comité de Pilotage ou d'un Veilleur.

2.4. Appartenance à l'Association Coup de Pouce Caluire

Un membre actif est un membre qui adhère à l'esprit de l'association CdPC en signant la charte et qui s'acquitte de la cotisation annuelle.

Un membre sympathisant est un membre qui offre ou demande un coup de pouce. Il peut devenir membre actif quand il le souhaite.

3. RESPONSABILITE

La personne qui assure un service dans le cadre de Coup de Pouce Caluire (Acteur) assume elle-même la responsabilité de son action comme si elle rendait service à un ami. En cas d'accident, c'est donc elle qui doit se retourner vers son assureur 'Responsabilité Civile'.

Association COUP DE POUCE CALUIRE
Chez Mme Irène ROCHE
42, chemin des Villas
69300 – CALUIRE
Tel. : 06 67 71 15 47
coupdepouce.caluire@gmail.com

CHARTE de l'ASSOCIATION COUP DE POUCE CALUIRE

Le 14 janvier 2015

coup de pouce

CHARTRE DE L'ASSOCIATION COUP DE POUCE CALUIRE

Le 14 janvier 2015

1. OBJECTIFS

Coup de Pouce Caluire est une Association loi 1901 qui a pour vocation de créer des liens de service amical entre les habitants de la commune de Caluire et Cuire et de ses environs. L'Equipe fondatrice et les adhérents, initialement membres des communautés paroissiales de Caluire, s'engagent à faire respecter l'Esprit et les Principes définis dans la présente Charte.

C'est à l'occasion d'un coup de pouce ponctuel que les 'Demandeurs' et les 'Acteurs' entrent en relation. Il n'est question ni de valeur marchande, ni de réciprocité attendue.

La gratuité étant la règle, l'Association Coup de Pouce Caluire (CdPC) s'engage à ne pas concurrencer ceux qui vivent de petits travaux ou de services à la personne.

CdPC n'a pas vocation à se substituer aux services sociaux existants. Au contraire, par une bonne connaissance de ces services (municipaux, associatifs, territoriaux...), CdPC en assure la publicité autant que possible. Le seul but de CdPC est de créer du lien là où il fait défaut.

Les orientations sont les suivantes :

- Constituer un réseau de 'Veilleurs' permettant de repérer, d'identifier des besoins particuliers, autres que ceux connus par les associations existantes.
- Mettre en lien des personnes qui offrent - 'Acteurs' - et qui demandent - 'Demandeurs' - des services ; la réciprocité n'est pas attendue mais elle peut tout à fait se déployer au cas par cas.
- Mettre en place les moyens et les ressources permettant le fonctionnement de l'Association: permanence téléphonique, adresse mail.....
- Coopérer avec les structures de solidarité existantes de manière à travailler en complémentarité voire en synergie.
- Favoriser la fraternité entre les Acteurs, les Demandeurs et les Veilleurs, par exemple au travers de rencontres conviviales ponctuelles (repas partagés).

L'Association Coup de Pouce Caluire est structurée pour assurer des aides ponctuelles. Elle n'a pas pour vocation de prendre en charge durablement les personnes ou d'offrir des aides financières.

2. FONCTIONNEMENT

2.1. Groupe de pilotage

Le fonctionnement de Coup de Pouce Caluire est assuré par une équipe appelée 'Groupe de Pilotage'.

Le Groupe de Pilotage assure la mise en relation entre les Demandeurs et les Acteurs.

- En amont du coup de pouce, le Groupe de Pilotage (GdP) s'assure que les ressources mises en place - adresse internet, permanence téléphonique, écoute des Veilleurs, liste des Acteurs.....- permettent une bonne prise en compte des demandes exprimées. Les membres du GdP s'efforcent de rencontrer chaque Acteur, qui n'est pas connu d'un ou plusieurs de ses membres, de manière à pouvoir ajuster au mieux l'offre et la demande.
- Le Groupe de Pilotage assure une permanence pour répondre rapidement aux demandes exprimées.
- En aval du coup de pouce, le GdP s'efforce de recueillir le retour de l'Acteur et du Demandeur impliqués dans chaque opération.

Le Groupe de Pilotage exerce une action de vigilance pour prévenir tout travail dissimulé de la part des Acteurs et veille au bon respect de la charte.

Le Groupe de Pilotage se réserve le droit d'interpeler tout Acteur ou Demandeur qui ne respecterait pas l'esprit et les termes de la présente charte.

2.2. Le Veilleur

Le Veilleur est connu du Groupe de Pilotage et est signataire de la charte.

Le Veilleur est un référent physique et moral de Coup de Pouce Caluire dans son lieu de vie (quartier, immeuble, lotissement, travail, service d'entraide, association, collectivité...)

Le Veilleur fait remonter au groupe de pilotage les offres et les demandes qu'il identifie dans son environnement.

Chaque nouveau contact pour une demande de service est évalué par un Veilleur ou un Membre du Groupe de Pilotage. Si le Demandeur n'est pas connu d'un Veilleur ou d'un Membre du Groupe de Pilotage, une rencontre préalable avec le Demandeur est organisée.

Le Veilleur connaît bien l'existence des services sociaux et associations d'entraide de Caluire et de ses environs. Il accepte uniquement les demandes de services qui entrent dans le champ de CdPC. A défaut, il oriente le Demandeur vers les structures compétentes.